

OBJET

Date : 18 juillet 2022

Présents : Madame la Professeure Marie-Edith LAFON, Messieurs les Professeurs Pierre DUBUS, Pierre MERVILLE, Didier GRUSON, Éric DOBREMEZ, Pierre DUFFAU et Jean-Philippe JOSEPH*, Madame le Docteur Claire ROUBAUD, Messieurs les Docteurs Nicolas SALAMON, Emmanuel RICHARD et Frantz THIESSARD, Monsieur Hugo LALLEMAND, Madame Elise DOUCAS (CHU de Bordeaux).

Excusés : Mesdames les Professeures Claire MAJOUFRE et Sandrine DABERNAT, Messieurs les Professeurs Patrick DEHAIL et Igor SIBON*, Mesdames les Docteurs Marie-Christine BEAUVIEUX et Fanny PELLUARD-NEHME, Monsieur le Docteur Jean-Benoît CORCUFF, Messieurs Grégoire BARREAU et Thomas FOURCANS, Messieurs les Docteurs Laurent MAILLARD et Philippe DOMBLIDES (Conseil Régional de l'Ordre des Médecins Nouvelle-Aquitaine), Monsieur le Médecin Général Marc PUIDUPIN (Hôpital d'Instruction des Armées Robert Picqué).

8 de ces membres ont donné pouvoir.

* membres invités permanents

Ordre du jour : Formation Plénière

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 20 juin 2022

Monsieur le Doyen soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès-verbal de la séance plénière du 20 juin 2022.

Le procès-verbal de la séance en formation plénière du 20 juin 2022 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les procès-verbaux des Conseils de l'UFR Sciences Médicales sont disponibles sur le site internet du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Composantes/UFR-Sciences-medicales/Conseils-de-l-UFR-medecine>.

2. Textes officiels

- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités-praticien hospitalier offerts au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature \(1^{er} tour\).](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités-praticien hospitalier offerts au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature \(1^{er} tour\).](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) fixant la liste des candidats admis aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement de professeurs des universités-praticiens hospitaliers.](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) fixant la liste des candidats et candidates admis aux concours ouverts au titre de l'année 2022 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités-praticiens hospitaliers.](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) portant déclaration de vacance d'emplois de maître de conférences des universités de médecine générale offerts au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) portant déclaration de vacance d'emplois de professeur des universités de médecine générale offerts au recrutement au titre de l'année 2022 et fixant les modalités de candidature.](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) fixant la liste d'admission au concours ouvert au titre de l'année 2022 pour le recrutement de professeurs des universités de médecine générale.](#)

- [Arrêté du 17 juin 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) fixant la liste d'admission au concours ouvert au titre de l'année 2022 pour le recrutement de maîtres de conférences des universités de médecine générale.](#)

- [Décret n° 2022-924 du 22 juin 2022 \(J.O. du 23 juin 2022\) relatif à la procédure nationale de préinscription pour l'accès aux formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur et modifiant le code de l'éducation.](#)

- [Arrêté du 22 juin 2022 \(J.O. du 23 juin 2022\) modifiant l'arrêté du 18 février 2022 relatif au calendrier de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur.](#)

- [Arrêté du 27 juin 2022 \(J.O. du 30 juin 2022\) portant nomination au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.](#)

- [Arrêté du 11 juillet 2022 \(J.O. du 13 juillet 2022\) portant nomination au cabinet de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche.](#)

- Ministère de la Santé et de la Prévention

- [Arrêté du 29 juin 2022 \(J.O. du 30 juin 2022\) relatif à la majoration exceptionnelle de l'indemnisation du temps de travail additionnel des personnels médicaux et des gardes des personnels enseignants et hospitaliers exerçant en établissements publics de santé.](#)

- [Arrêté du 29 juin 2022 \(J.O. du 2 juillet 2022\) portant nomination de la directrice générale du groupement d'intérêt public « Agence nationale du développement professionnel continu » \(ANDPC\).](#)

- [Arrêté du 1^{er} juillet 2022 \(J.O. du 2 juillet 2022\) fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste et d'orthoptiste et au diplôme d'Etat d'audioprothésiste au titre de l'année universitaire 2022-2023.](#)

- [Arrêté du 1^{er} juillet 2022 \(J.O. du 2 juillet 2022\) fixant le nombre d'étudiants à admettre en première année d'études préparatoires aux diplômes d'Etat de masseur-kinésithérapeute et de psychomotricien au titre de l'année universitaire 2022-2023.](#)

- [Arrêté du 8 juillet 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) relatif aux émoluments, rémunérations ou indemnités des personnels médicaux, pharmaceutiques et odontologiques exerçant leurs fonctions dans les établissements publics de santé.](#)

- [Arrêté du 8 juillet 2022 \(J.O. du 10 juillet 2022\) relatif à l'indemnisation de la permanence et de la continuité des soins des personnels médicaux, odontologiques et pharmaceutiques dans les établissements publics de santé et dans les établissements publics d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, des internes et des étudiants en médecine.](#)

- [Arrêté du 15 juillet 2022 \(J.O. du 16 juillet 2022\) portant nomination au cabinet du ministre de la santé et de la prévention.](#)

- Ministère de la Transformation et de la Fonction Publique

- [Décret n° 2022-994 du 22 juin 2022 \(J.O. du 8 juillet 2022\) portant majoration de la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des établissements publics d'hospitalisation.](#)

- Présidence de la République

- [Arrêté du 30 juin 2022 \(J.O. du 1^{er} juillet 2022\) portant cessation de fonctions et nomination à la présidence de la République.](#)

3. Informations

➤ Calendrier des Conseils de la faculté de médecine de septembre à décembre 2022

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le calendrier des Conseils de la faculté de médecine pour les mois de septembre à décembre 2022 (cf. *pièce jointe*).

➤ Transfert de faculté – Programme Médecine - Sciences de l'ENS de Paris

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de l'admission au programme Médecine - Sciences de l'Ecole Normale Supérieure (ENS) de Margot PEYRÉ, étudiante de DFGSM 2 à la Faculté de Médecine de Bordeaux. Ce programme, d'une durée de 3 années, permettra à cette étudiante d'obtenir un Master en Biologie Fondamentale. La charge de travail étant particulièrement dense et n'étant pas compatible avec une poursuite d'études dans une université en dehors de Paris, Madame PEYRÉ quitte l'Université de Bordeaux pour celle de Paris Cité.

Le Conseil adresse ses félicitations à Madame PEYRÉ.

➤ Point oraux PASS/LAS + informations pour la conférence

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le relevé de conclusion du jury « accès aux professions de santé » et « accès aux écoles et instituts paramédicaux » suite au 2^{ème} groupe d'épreuve qui s'est tenu le 7 juillet 2022.

Pour rappel, pour médecine, un total de 410 postes est prévu en DFGSM 2 à la rentrée 2022 avec une répartition de :

- 173 postes pour le PASS ;
- 18 postes pour le LAS1 et étudiants étrangers hors communauté européenne ;
- 194 postes pour les étudiants LAS2 et seconde chance (groupe 120 ECTS) ;
- 25 postes pour les passerelles tardives (jury différent).

Pour le groupe LAS1 / étudiants étrangers hors UE (LAS 60 ECTS), 15 candidatures ont été déposées au total. Après audition des candidats, le jury a décidé d'en admettre 12 et 4 ont été ajournés. Il reste sur cette filière 6 postes non pourvus sur les 18 proposés. Pour le groupe 120 ECTS et plus (LAS2 et seconde chance), 194 postes étaient à pourvoir et 123 étudiants ont déposé leur candidature. Sur les 97 candidats ayant reçu une proposition d'admission sans oral, 88 ont accepté et ont été admis au titre du groupe 1.

106 postes restaient à déployer au titre du groupe 2. Les 25 candidats qui se sont présentés au titre du groupe 2 ont été admis après audition du jury. Il reste, avant choix de filière, 81 postes non pourvus sur les 194 proposés initialement et pour lequel un report vers le PASS a été demandé en complément des 6 postes vacants restés vacants lors du 1^{er} groupe, soit un total de 87 postes non pourvus pour le LAS.

Pour le groupe PASS, sur les 173 postes initialement prévus, les 86 candidats qui ont été déclarés admissibles sans oraux au titre du groupe 1 ont accepté et ont été admis en médecine.

87 postes restaient à déployer au titre du groupe 2 avec éventuellement les postes reportés du LAS.

221 étudiants ont déposé leur candidature et ont été auditionnés au titre du groupe 2. A l'issue des épreuves du groupe 2, les 87 premiers de la liste ont été admis au regard des notes obtenues.

Les 20 étudiants suivants ont été également admis au titre de la réversion des 50% de partage de poste pour une filière. Les étudiants restants sont déclarés « en attente » de la réversion des postes demandés aux ministères au titre de la dérogation 70%-30% et du désistement potentiel de candidats déclarés admis.

Monsieur le Doyen précise que le bilan ne peut malheureusement être établi car nous n'avons eu aucun retour du ministère concernant la réversion demandée des postes de LAS non pourvus vers le PASS.

La totalité des choix des étudiants ne pourra donc être connue avant la fin de l'année universitaire.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

➤ Informations de la Conférence des Doyens

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil des informations transmises par Monsieur le Professeur Didier SAMUEL, Président de la Conférence des Doyens, suite à un échange avec le ministère, à savoir :

- La mise en place d'une mission de suivi R3C : celle-ci sera confiée à un chef de clinique de Paris Saclay et traitera des différents aspects de la R3C : 2nd DES, droit au remords, formation initiale au regard de la loi anticadeau, allongement du DES de Médecine Générale, vie étudiante, attractivité des carrières HU, ...
- DES de Médecine Générale : La 4^{ème} année pour le DES de Médecine Générale, initialement prévue pour cette rentrée, ne sera pas mise en place avant l'année prochaine.
- Les Tests de Concordance de Script (TCS) qui devaient initialement être introduits en 2023 sont repoussés à 2024.

➤ Analyse des résultats bordelais aux ECNi 2022

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil l'analyse des résultats bordelais à la session 2022 des Epreuves Classantes Nationales informatisées (ECNi) transmise par le Docteur Etienne RIVIERE (*cf. pièce jointe*).

Monsieur le Doyen souligne que les résultats pour la Faculté de Médecine de Bordeaux sont très bons pour la promotion 2022 notamment avec 50 de nos étudiants figurant parmi les 500 premiers nationaux.

Pour la 2^{ème} année consécutive, le major aux ECNi est issu de la Faculté de Médecine de Bordeaux, Monsieur Gaëtan BASILE succède à Madame Marie AHYERRE.

Monsieur le Doyen félicite les étudiants de la promotion 2022 pour leurs résultats.

➤ Nomination du nouveau Ministre de la Santé et de la Prévention

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la nomination, en date du 4 juillet 2022, de Monsieur François BRAUN, médecin urgentiste et précédemment en charge de la « mission flash » sur les carences de l'hôpital en France, en tant que ministre de la Santé et de la Prévention.

➤ Note relative à la prolongation d'activité pour trimestres manquants

Monsieur le Doyen informe les membres du Conseil de la réception d'une note ministérielle (DGRH A2 du 7 avril 2022) relative à la prolongation d'activité pour trimestres manquants et l'impossibilité dès lors de bénéficier jusqu'au 31 août de l'année d'un maintien en fonction ou d'un surnombre.

Cette note est disponible sur demande auprès de l'UFR via l'adresse suivante : ufr-medecine@u-bordeaux.fr.

➤ Candidatures à l'Institut Universitaire de France – Promotion 2023

Monsieur le Doyen fait part aux membres du Conseil de la réception de la [circulaire du 16 juin 2022](#) relative à la campagne 2023 de candidatures à l'Institut Universitaire de France (IUF).

La campagne de sélection débutera à compter du 5 septembre 2022.

Les dossiers complets, accompagnés des lettres de recommandation, seront à déposer avant le 7 novembre 2022, et ce pour tous les candidats (Juniors et Séniors) sur le site de l'IUF à l'adresse suivante :

<http://www.iufrance.fr/devenir-membre-de-liuf.html>.

Une notice d'information est également disponible via cette même adresse.

4. Questions pédagogiques

➤ Calendrier des enseignements des études médicales pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente aux membres du Conseil le calendrier des enseignements des études médicales pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièce jointe).

Madame la Professeure Marie-Edith LAFON précise que les dates de rentrée pour le DFGSM 2 sont les suivantes :

- le 31 août 2022 pour le 1^{er} semestre ;
- le 3 janvier 2023 pour le 2^{ème} semestre.

Monsieur le Doyen précise que ces modifications seront effectuées au titre du DFGSM 2 sur le calendrier des études médicales.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Monsieur le Doyen suggère, pour la prochaine rentrée universitaire, de faire apparaître les périodes de stages sur ce même calendrier.

➤ Modification des livrets d'enseignement pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen laisse la parole à chaque coordonnateur d'année afin de présenter les modifications apportées aux livrets d'enseignement des études de médecine.

• DFGSM 2

Madame la Professeure Marie-Edith LAFON informe les membres du Conseil des modifications apportées au livret d'enseignement de DFGSM 2 (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Séminaire Violences Sexuelles et Sexistes :

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE informe les membres du Conseil, en complément de la présentation de Madame la Professeure Marie-Edith LAFON, qu'un séminaire Violences Sexuelles et Sexistes et se déroulera **le 13 septembre 2022**.

Ce séminaire, **obligatoire pour les étudiants de 2^{ème} année**, a pour objet de prévenir les violences sexuelles et sexistes en milieu festif étudiant.

Au programme de ce séminaire, sont prévues : une intervention du Planning Familial 33 le matin sur la notion du consentement et une intervention du Centre Régional de Psychotraumatisme, dirigé par Chantal BERGEY, l'après-midi, concernant les postures à adopter face à une victime de violences sexuelles et sexistes.

Le programme de ce séminaire figure en annexe du présent compte-rendu et est disponible sur le site du Collège Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/1er-et-2nd-cycle-de-medecine/Etudes-Du-DFGSM2-au-DFASM3-diplomes-de-formation-generale-ou-approfondie>.

Ce séminaire sera complété au 2^{ème} semestre de DFGSM 2 par un ED de 2h par groupe dans le cadre du planning de la Séméiologie.

• DFGSM 3

Monsieur le Professeur Éric DOBREMEZ énonce aux membres du Conseil les modifications apportées au livret d'enseignement de DFGSM 3 (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

• DFASM 1 / DFASM 2

En l'absence de Monsieur le Professeur Patrick DEHAIL, excusé, Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE présente aux membres du Conseil les modifications apportées aux livrets d'enseignement de DFASM 1 et DFASM 2 (cf. pièces jointes).

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE annonce aux membres du Conseil que plusieurs modifications sont communes à la 4^{ème} et la 5^{ème} année de médecine.

Une plus grande diversité docimologique a été intégrée afin de préparer les étudiants aux nouvelles modalités de l'EDN, avec notamment plus de contrôles continus d'entraînement et de conférences d'internat.

Concernant les stages en milieu hospitalier, les étudiants auront la possibilité d'effectuer des stages délocalisés durant un semestre complet, en 4^{ème} **ou** en 5^{ème} année et en fonction de leur rang dans DIOSEL, dans les centres hospitaliers de Dax, Pau et Bayonne, auxquels s'ajoutera probablement Mont-de-Marsan à partir du second semestre. Ces propositions de stage couvriront la totalité des modules d'enseignement.

62 étudiants auront la possibilité de partir en stages délocalisés au premier semestre.

Il est précisé que cette proposition est faite aux étudiants sur la base du volontariat et que le coût de l'hébergement n'est actuellement pas pris en charge.

En ce qui concerne les modalités de cours et suite à la demande des étudiants, les cours seront effectués 4 fois comme les années précédentes.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE précise toutefois que l'objectif de passer à 2 fois reste maintenu et souhaite le voir mis en place un jour. La participation aux cours sera suivie.

Les horaires de cours sont passés de 16h30 à 18h30 en majorité, quelques enseignements restent cependant placés au créneau précédent, à savoir à partir de 14h pour notamment cardio et hépato gastro.

En ce qui concerne les DFASM 1, la promotion a été baptisée Marie BELLY, dont la thèse, soutenue en 1897, portait sur la « Contribution à l'étude de la laparotomie exploratrice ».

En DFASM2, le module d'enseignement « U-TURN » (Urgences-Thérapeutique-Urologie-Réanimation-Néphrologie) est créé. Les enseignements sont organisés sous forme d'ED pré contrôles continus, contrôles continus et ED de correction post contrôles continus dont le nombre reste variable.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE souhaite revenir sur le sujet particulièrement sensible des gardes étudiantes. Pour rappel, les étudiants doivent effectuer 25 gardes pédagogiques afin de valider le second cycle des études de médecine.

Il est constaté actuellement un fort taux d'absentéisme concernant ces gardes et notamment lors des stages d'été.

En effet, nombre d'étudiants étaient déjà partis, d'autres ont été déclarés positifs à la Covid.

La Direction des Affaires Médicales (DAM) du CHU de Bordeaux s'est retrouvée en grande difficulté pour remplacer les étudiants absents.

Aussi, une réunion s'est tenue afin de trouver une solution basée sur une liste d'étudiants volontaires pour reprendre des gardes. Cette solution déjà proposée auparavant reste à tester.

Madame Elise DOUCAS précise qu'un travail de fond doit être conduit à ce sujet ; la DAM, en grande difficulté face à la pénurie d'étudiants, a été amenée cet été à solliciter des étudiants en dehors du CHU de Bordeaux, sans prise en charge des frais de transport.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE ajoute également qu'il ne faudra possiblement pas compter sur les DFASM 2 pour assurer ces gardes l'année prochaine, sauf dans le cadre du volontariat.

En effet, quelques informations non officielles à ce jour ont été apportées lors de la dernière Conférence des Doyens concernant la période de révision en vue des EDN. Il vraisemblable que les étudiants soient libérés de cours et de stages à partir du 15 juillet (+ ou - 15 jours) afin de se préparer aux EDN.

Un échange s'ensuit entre les membres du Conseil.

Monsieur le Professeur Pierre MERVILLE demande aux élus étudiants de faire remonter leurs remarques afin de les intégrer au livret de DFASM 1.

Monsieur le Doyen propose aux membres du Conseil de voter ces 2 livrets avec la mention « sous réserve de modifications » apposée sur celui de DFASM 1.

Les membres du Conseil donnent un avis favorable temporaire à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention) concernant le livret des enseignements de DFASM 1.

Concernant le livret des enseignements de DFASM 2, les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

• **DFASM 3**

Monsieur le Professeur Didier GRUSON présente aux membres du Conseil les modifications apportées au livret d'enseignement de DFASM 3 (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

Les livrets d'enseignement du DFGSM 2 au DFASM 3 sont disponibles sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : <http://sante.u-bordeaux.fr/Espace-etudiant/Tout-sur-vos-etudes/Medecine/1er-et-2nd-cycle-de-medecine/Etudes-Du-DFGSM2-au-DFASM3-diplomes-de-formation-generale-ou-approfondie>

➤ Contrôles continus du 2^{ème} cycle des études de médecine pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente aux membres les calendriers des contrôles continus concernant le 2^{ème} cycle des études de médecine (cf. pièces jointes).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du diplôme d'état d'Infirmier en Pratique Avancée pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente et soumet au vote des membres du Conseil les modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du Master Infirmier en Pratique Avancée (IPA) pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièces jointes).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du Master 2 mention Santé pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente et soumet au vote des membres du Conseil les modalités de Contrôle des Connaissances et Compétences du Master 2 mention Santé incluant les parcours Initiation à la Recherche et Electromechanical Heart Diseases (EHD) pour l'année universitaire 2022-2023 (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Masters 2 : tarifs de la formation continue de médecine pour l'année universitaire 2022-2023

Monsieur le Doyen présente et soumet au vote des membres du Conseil les tarifs de la formation continue concernant les Masters 2 rattachés à la faculté de médecine de Bordeaux (cf. pièce jointe).

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

5. Troisième cycle

➤ Demandes de création de DU (Diplôme universitaire) – DIU (Diplôme interuniversitaire)

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DIU réutilisation de données pour la recherche en santé	Dr Julien BEZIN

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

➤ Demandes de modifications de DU – DIU

<u>Intitulé du diplôme</u>	<u>Responsable(s)</u>
DU médecine du sport au Maroc	Pr Hervé DOUARD

DU santé travail environnement (Maroc)	Pr Patrick BROCHARD
DIU système cardiovasculaire et sport	Pr Hervé DOUARD

Les membres du Conseil donnent un avis favorable à l'unanimité des membres présents et représentés (20 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention).

La réglementation de ces diplômes est disponible sur le site internet du Collège Sciences de la Santé à l'adresse suivante : <https://sante.u-bordeaux.fr/Formation-continue/Diplomes-d-universite/DU-DIU-Medecine>.

Les demandes de renseignement concernant ces diplômes sont à formuler auprès du service de gestion des DU Santé via l'adresse : scolarite.du-sante@u-bordeaux.fr.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18 heures et 30.

Prochaine réunion : Lundi 12 septembre 2022

Bordeaux, le 18 juillet 2022

Pr Pierre DUBUS

Doyen de la Faculté de Médecine